

Conditions Générales d'Abonnement à l'offre TémO Mobile au 28/11/2011

1. Objet

Les présentes Conditions Générales d'Abonnement ont pour objet de définir les droits et obligations respectifs d'e-medisis et du Client ou de son Mandataire dans le cadre de la fourniture par e-medisis des Services TémO en vue d'une utilisation exclusive par le Client.

2. Définitions

Dans les présentes Conditions Générales d'Abonnement les termes suivants ont, sauf précision contraire, la signification suivante :

Aidant : personne désignée par le Client et joignable en appuyant sur la touche cœur du terminal,

Alertes : SMS envoyé par le Terminal,

Câble : câble permettant de relier le Terminal au Chargeur,

Chargeur : appareil d'alimentation qui relie le Terminal à une prise électrique de 220 Volts via un câble,

Client : personne physique domiciliée en France métropolitaine ou en Corse qui souscrit un Service proposé par e-medisis pour ses besoins propres,

Conciergerie : plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7 jours / 7 et ayant pour objet de répondre à certaines demandes du Client dans le cadre du présent contrat,

Contrat : désigne les présentes Conditions Générales d'Abonnement, les Conditions Particulières d'Abonnement, le formulaire de souscription du Service, ainsi que la fiche tarifaire et tout document commercial auquel il sera donné valeur contractuelle. L'ensemble de ces documents sera remis au Client ou à son Mandataire lors de la souscription,

Espace abonné TémO : espace utilisateur accessible depuis le site www.mon-temo.com,

Mandataire : personne physique ayant le pouvoir de souscrire un Service proposé par e-medisis pour les besoins du Client,

Conditions Générales d'Abonnement à l'offre Témo Mobile au 28/11/2011

Numéro « Proche » : numéro de téléphone de l'Aidant,

Pack Témo : terminal, chargeur et câble tels que mentionnés ci-dessus,

Service(s) : service(s) fourni(s) par e-medecis et/ou ses prestataires,

SMS de programmation : SMS reçu sur le Terminal permettant la modification de sa programmation,

Terminal : appareil de communication fourni par e-medecis et désigné sous le terme « Témo »,

Touche « centre » : bouton situé au centre du terminal permettant l'appel vers la Conciergerie,

Touche « Proche » : bouton situé à gauche du terminal.

3. Capacité à agir

Le Client qui souscrit aux présentes ou son Mandataire, déclarent solennellement ne pas être sous curatelle ou tutelle au moment de la conclusion du présent contrat.

Ils déclarent également ne pas être interdit bancaire ou en situation de surendettement telle que reconnue par la Commission de Surendettement des Particuliers.

4. Délai de rétractation

En cas de vente à distance, le Client ou son Mandataire disposent, conformément aux dispositions de l'article L.121-20 du Code de la Consommation, d'un délai de sept jours francs à compter de l'acceptation de l'offre pour exercer son droit de rétractation en adressant à e-medecis un courrier recommandé avec accusé de réception faisant état de l'exercice par le Client/Mandataire de son droit de rétractation.

Cependant, dans l'hypothèse où le Client/Mandataire utiliserait le Service dès avant l'expiration du délai précité, il ne pourrait plus exercer le droit de rétractation dont il

Conditions Générales d'Abonnement à l'offre TémO Mobile au 28/11/2011

bénéficiait et ce, conformément aux dispositions prévues par l'article L.121-20-2 du Code de la Consommation.

Le Client/Mandataire obtiendra le remboursement des redevances déjà payées au plus tard dans les 30 (trente) jours suivants la date de réception par e-medisis du courrier de rétractation conformément à l'article L. 121-20-1 du Code de la consommation.

5. Souscription du contrat

La souscription au Service TémO est réalisée soit par le Client lui-même soit par un Mandataire dûment habilité.

Si le contrat est souscrit par un Mandataire, une copie du mandat doit être transmise conjointement au formulaire d'abonnement.

Le Mandataire devra informer le Client de la mise en place du Service avant son activation.

Il appartient au Mandataire et au Client/Mandataire de s'assurer du caractère exact et complet des informations communiquées et de veiller à ce que les informations sur le site soient en permanence à jour.

La souscription s'effectue de trois façons :

- en imprimant les éléments du contrat disponible sur le site internet www.temo-mobile.com et en les retournant dûment complétés à e-medisis, le contrat pourra aussi être transmis au Client/Mandataire sur demande de celui-ci,
- en remplissant le bulletin de souscription dans un point de vente,
- en souscrivant directement sur internet via la plateforme dédiée à cet effet.

Le nom d'utilisateur ainsi que le mot de passe sont strictement individuels et non transmissibles. Le Client ou son Mandataire devront prendre les mesures nécessaires pour ne pas les divulguer à un tiers.

Le Service est paramétré en fonction des seules informations communiquées sur le site internet par le Client ou son Mandataire. e-medisis ne saurait être tenu pour responsable au cas où ces informations seraient inexactes ou incomplètes.

Conditions Générales d'Abonnement à l'offre TémO Mobile au 28/11/2011

Les délais de livraison et activation sont indiqués sur le site Internet. Le Client ou son Mandataire disposent d'un délai de 10 jours ouvrés pour notifier à e-medecis si le service ou l'équipement ne fonctionne pas, en se connectant sur le site Internet www.temo-mobile.com, onglet « Contactez Nous » ou en appelant le 08 11 95 64 77 (prix d'un appel local). Au-delà de ce délai, le Service et le Terminal sont considérés fonctionnels.

6. Description du service

TémO est un service d'accompagnement composé d'une Conciergerie joignable par un terminal mobile simplifié.

Ce terminal fait partie du pack TémO tel que défini à l'article 2 des présentes. Le pack TémO demeure la propriété exclusive, incessible et insaisissable d'e-medecis ou de ses ayants droits. Pendant la durée du contrat, le pack TémO est sous la garde du Client.

La Conciergerie est à la disposition du client 24h/24, 7j/7 pour l'aider à être plus autonome et indépendant dans son quotidien. Le Terminal joue aussi le rôle de téléphone mobile simplifié permettant de garder contact avec la famille et les proches.

TémO n'exige pas d'installation particulière, mais nécessite une inscription et une activation. Ceci peut se faire via un distributeur agréé, par l'envoi d'un bulletin de souscription à e-medecis ou directement sur l'espace dédié du site www.mon-temo.com.

Le Service Mobile fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sous réserve des conditions stipulées dans les présentes.

Les étapes nécessaires pour bénéficier du Service sont :

- Inscription (avec les informations complètes et correctes sur le Client ou son Mandataire),
- Réception du Terminal (envoyé par courrier ou remis en mains propre),
- Activation du service (avec les informations complètes et correctes),
- Recharger le Terminal au moins 1 (une) fois par jour pendant une durée minimale de 3 (trois) heures

Conditions Générales d'Abonnement à l'offre TémO Mobile au 28/11/2011

Les fonctionnalités offertes par le service TémO sont les suivantes :

- Mise en relation de la Conciergerie via la touche « centre »,
- Joindre une personne choisie, sans passer par la Conciergerie, via la touche « Proche » situé à gauche du terminal,
- Géolocalisation du terminal,
- Veille « Sortie de zone » (en option et sur justification d'un certificat médical).

TémO ne permet pas au Client d'envoyer ou de recevoir de SMS sur le terminal. Seules les SMS d'alertes peuvent être envoyés et les SMS de programmation peuvent être reçus.

TémO n'est pas un service d'urgence. Dans les cas où le Client appelle la Conciergerie, l'informe d'une situation de détresse et qu'un dialogue peut être effectué, la Conciergerie fournira ses meilleurs efforts pour prévenir les services adéquats.

Si un dialogue avec le Client est impossible et que la Conciergerie détecte une situation d'urgence, elle fournira ses meilleurs efforts pour prévenir les services d'urgence. Tous frais liés à une fausse alerte seront à la charge du Client.

Dans les cas où le Client n'est pas en mesure d'ouvrir la porte de son domicile, il accepte que les services de secours pénètrent chez lui par tous les moyens possibles. e-medisis et ses prestataires ne sont pas responsables des éventuelles dégradations résultant de cette intervention.

La Conciergerie prévient le Correspondant en cas d'hospitalisation du Client. Les frais d'intervention des secours et les frais médicaux éventuels sont à la charge du Client.

e-medisis et ses partenaires ne sont pas responsables des éventuelles défaillances dans la chaîne d'intervention des services de secours.

e-medisis et ses partenaires se réservent le droit de ne pas effectuer de transfert d'appel vers les numéros de correspondants situés à l'étranger, vers les numéros de correspondants situés dans les Départements, Collectivités et Pays d'Outre Mer, vers les numéros spéciaux ou surtaxés.

Conditions Générales d'Abonnement à l'offre TémO Mobile au 28/11/2011

Lorsque le Client se trouve à l'occasion d'un déplacement hors du territoire de la France métropolitaine et de la Corse, les services de la conciergerie se limitent à mettre en relation le Client avec l'Aidant.

7. Durée du contrat

La durée du contrat est indiquée dans les Conditions Particulières d'Abonnement.

Service TémO est souscrit pour une durée indéterminée, avec un engagement minimum de 12 (douze) ou de 24 (vingt quatre) mois.

Sous réserve de cette durée d'engagement minimum, le contrat peut être résilié à tout moment, par l'une ou l'autre des parties, avec respect d'un préavis de 2 mois, dans les conditions précisées à l'article 11 ci-après.

8. Tarifs

Les tarifs sont indiqués dans les Conditions Particulières d'Abonnement.

9. Facturation

Les Services sont facturés à compter de la date d'activation du pack TémO.

Les factures sont éditées mensuellement et transmises par voie électronique.

Les factures sont payables en euro, dans le délai maximum porté sur la facture et selon le mode de paiement retenu au moment de la souscription.

9.1. La facture indique :

- le montant de l'abonnement,
- le montant des communications hors forfait passées au cours de la période de facturation échue,
- les frais de mise en service de la ligne,
- le cas échéant, les services optionnels souscrits par le Client/Mandataire,
- les autres frais dus en vertu du présent Contrat dont les montants figurent dans la fiche tarifaire de l'Offre souscrite.

Conditions Générales d'Abonnement à l'offre Têmo Mobile au 28/11/2011

9.2. Le décompte des éléments de facturation établi par e-medisis ou ses partenaires et servant de base à la facture est opposable au Client/Mandataire en tant qu'élément de preuve.

9.3. e-medisis tient à la disposition du Client/Mandataire tout élément justificatif de la facture, selon l'état des techniques existantes. En application du Code des Postes et Communications électroniques, le délai de prescription des créances est d'un an.

9.4. Selon l'Offre choisie par le Client/Mandataire, une avance sur consommation pourra lui être demandée lorsque :

- le montant des communications passées entre deux périodes de facturation atteint un montant supérieur à la moyenne des communications effectuées sur les six dernières périodes de facturation ;
- ou, si le Client a moins de six (6) mois d'ancienneté et lorsque le montant des communications hors et au-delà du forfait excède un montant de 45 (quarante cinq) euro pour le contrat mobile.

e-medisis pourra procéder à la suspension du Service ou, le cas échéant, limiter l'accès au Service à la seule réception des communications téléphoniques, en cas de refus ou dans l'attente du règlement de l'avance sur consommation par le Client. Cette avance sur consommation vient en déduction des sommes dues et à venir du Client et sera remboursée le cas échéant, au plus tard dans un délai de dix (10) jours à compter du paiement de la dernière facture.

9.5. Tout retard de paiement, après mise en demeure restée sans effet, entraînera l'application de plein droit d'une majoration égale à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation. Cette majoration est calculée sur le montant hors taxe des sommes dues, par périodes indivisibles de 15 (quinze) jours à compter du premier jour de retard.

9.6. A la conclusion du Contrat, e-medisis peut demander au Client/Mandataire de lui remettre un dépôt de garantie. Si le dépôt de garantie demandé n'est pas effectué à la date de la demande d'e-medisis, le Contrat prend fin à cette même date, sans que le Client/Mandataire ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation du fait de la fin du Contrat.

La somme déposée ne porte aucun intérêt avant la date de restitution prévue. Le remboursement s'effectue par virement ou, à défaut, par chèque si e-medisis ne possède

Conditions Générales d'Abonnement à l'offre Têmo Mobile au 28/11/2011

pas les coordonnées bancaires du Client/Mandataire, au plus tard dans un délai de 10 (dix) jours à compter de la restitution de l'objet à l'Opérateur.

10. Modification de contrat

e-medecis peut être amené, y compris pendant la période initiale d'abonnement, à procéder à des modifications de prix ou des caractéristiques du Service. Le Client ou son Mandataire seront informés de toute modification le concernant au moins un mois avant son entrée en vigueur. Le Client ou son Mandataire peuvent résilier le Contrat sans frais jusque dans un délai de 4 (quatre) mois à compter de l'entrée en vigueur de la modification, dans les termes de l'article L. 121-84 du Code de la consommation.

e-medecis peut être amené à supprimer tout ou partie des Services proposés. Dans ce cas, le Client/Mandataire en seront informés au moins un mois avant la suppression effective.

11. Suspension et Résiliation du contrat

11.1. Suspension du Contrat

11.1.1. En cas de non-paiement total ou partiel d'une facture à la date limite de paiement figurant sur la facture et après mise en demeure restée sans effet, le Service pourra être suspendu par e-medecis.

11.1.2. Le Service sera également suspendu dans les mêmes conditions si le Client/Mandataire manque à l'une de ses obligations prévues au Contrat.

11.1.3. La suspension du Service peut intervenir dans les mêmes conditions pour des dettes nées d'autres contrats d'abonnement souscrits auprès d'e-medecis, et en l'absence de contestation sérieuse de la créance, que ces conventions soient antérieures ou postérieures au présent Contrat.

11.1.4. Pour des raisons impératives de sécurité, e-medecis peut, soit suspendre la ligne avec ou sans préavis, soit, sans suspendre la ligne, demander au Client de ne pas utiliser sa ligne temporairement.

Dans cette hypothèse, le Client qui utilise sa ligne est responsable des communications susceptibles d'être passées à partir de cette dernière.

Conditions Générales d'Abonnement à l'offre Témo Mobile au 28/11/2011

11.1.5. Le service sera suspendu si le Client utilise un terminal déclaré volé.

11.1.6. Dans tous les cas visés par cet article, les consommations restent dues à e-medisis pendant la période de suspension du Service.

11.2. Résiliation à l'initiative d'e-medisis

À l'issue du délai de suspension prévu à l'article 11.1, le Contrat est résilié de plein droit par e-medisis sauf si la cause de la suspension a disparu pendant ce délai ou si e-medisis accorde un délai supplémentaire au Client/Mandataire pour s'acquitter de ses obligations.

Toute utilisation du Pack Témo et des services proposés ne respectant pas les principes et conditions d'utilisation, tout manquement au respect des lois et réglementations en vigueur pourront entraîner la résiliation du contrat par e-medisis sans préavis ni indemnité.

Le présent contrat est résilié de plein droit en cas de rupture de contrat entre e-medisis et l'opérateur téléphonique qui assure la fourniture du service de radiocommunication.

Hormis le cas de non paiement par le Client/Mandataire des factures dont il est redevables, e-medisis pourra, au-delà de la période minimum d'engagement, résilier le présent contrat, sans justification de motif, sous réserve de le notifier au Client par lettre recommandée avec accusé de réception et respecter un préavis de 2 (deux) mois. Les prestations d'e-medisis cesseront dès la prise d'effet de la résiliation, laquelle deviendra effective à l'issue du délai de préavis de deux mois.

11.3. Résiliation à l'initiative du Client

Dans tous les cas de résiliation à l'initiative du Client/Mandataire, pendant l'intervalle entre la demande de résiliation et sa prise d'effet, le Client/Mandataire reste redevable de l'abonnement ainsi que des communications passées.

11.3.1. Résiliation au-delà de la période minimum d'engagement

Le Client/Mandataire a la faculté de résilier son abonnement à tout moment, au-delà de la période minimale d'engagement, sous réserve de respecter un préavis de deux mois calendaires. La résiliation prendra alors effet à l'issue de cette période.

Conditions Générales d'Abonnement à l'offre TémO Mobile au 28/11/2011

11.3.2. Résiliation pendant la période minimum d'engagement

Dans l'hypothèse d'une résiliation à l'initiative du Client/Mandataire au cours des 12 (douze) premiers mois de la période minimum d'engagement, celui-ci sera tenu du paiement, à titre d'indemnité, de l'intégralité des mensualités forfaitaires jusqu'à la fin du 12^{ème} (douzième) mois d'engagement, puis pour la période à compter du 13^{ème} (treizième) mois jusqu'à la fin de la période d'engagement, de 25 % (vingt cinq pour cent) des mensualités forfaitaires, qui seront immédiatement exigibles.

Lorsque cette résiliation à l'initiative du Souscripteur intervient à compter du 13^{ème} mois d'engagement, celui-ci sera tenu au paiement de 25% (vingt cinq pour cent) du montant des mensualités restant dues jusqu'à la fin de la durée minimum d'engagement, qui seront immédiatement exigibles.

Ces dispositions sont inapplicables en cas de motifs légitimes où ce sont les conditions de la clause 11.3.1. qui s'appliquent.

Les motifs légitimes sont notamment les suivants :

- Hospitalisation continue du Client d'une durée d'au moins trois mois,
- Entrée du Client au sein d'un établissement collectif pour une durée d'au moins trois mois,
- Décès du Client,

11.3.3. Résiliation du Contrat pour modification des conditions contractuelles par e-medecis

En cas de refus par le Client/Mandataire d'accepter les nouvelles conditions tarifaires proposées par e-medecis, il devra en informer e-medecis par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai d'un mois. Le contrat sera alors résilié à l'issue d'un délai de préavis de deux mois.

Lorsque la résiliation à l'initiative du Client/Mandataire pour refus des nouvelles conditions tarifaires intervient au cours de la période minimale d'engagement, ce dernier ne sera pas tenu d'acquitter le montant total ou partiel des mensualités forfaitaires restant à courir jusqu'à la fin de la période d'exécution du contrat.

Conditions Générales d'Abonnement à l'offre Témo Mobile au 28/11/2011

11.4. Modalité de résiliation

La demande se fait par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à e-medisis, 31 quai d'Anjou 75004 Paris.

En cas de résiliation pour motifs légitimes, la demande de résiliation doit être accompagnée des documents et justificatifs faisant état du motif légitime.

Après réception et validation des documents, e-medisis envoie un code ou numéro de résiliation.

Le Client/Mandataire retourne à ses frais le Pack Témo ainsi que le numéro de résiliation dans un délai de 20 jours ouvrés après la date d'envoi du code ou numéro de résiliation.

En cas de non-respect de cette procédure, la demande de résiliation sera considérée comme nulle.

Les éléments constituant le Pack Témo doivent être rendus en bon état.

Dans le cas où le Pack Témo est retourné en mauvais état ou incomplet, des pénalités sont appliquées conformément à l'article 16 des présentes.

12. Force majeure

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation des présentes qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées des présentes pendant toute la durée de son existence.

Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 7 (sept) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties 8 (huit) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant cette décision.

Conditions Générales d'Abonnement à l'offre TémO Mobile au 28/11/2011

13. Engagements d'e-medisis

e-medisis s'engage à :

- Etablir une communication téléphonique entre le Terminal et la Conciergerie,
- Etablir une communication téléphonique entre le Terminal et le numéro « Proche », sur demande du Terminal,
- Etablir une communication téléphonique entre le Terminal et un autre téléphone fixe ou mobile sur demande de ce dernier,
- De montrer sur l'espace abonné TémO, la localisation géographique où se situe le Terminal (si le Client ou son Mandataire a donné son accord) avec une marge d'erreur de 300 mètres,
- D'envoyer une alerte SMS au numéro « Proche » établi lors de l'inscription lorsque le Terminal quitte la zone établie lors de l'inscription (« Sortie de zone »), si l'option est souscrite (justification d'un certificat médical).

e-medisis se réserve le droit de ne pas accepter les demandes relatives à des appels ou notifications quotidiennes (exemple : appel de la conciergerie quotidiennement pour le réveil).

La responsabilité d'e-medisis au titre des engagements ci-avant décrits ne pourra être recherchée que pour faute dûment prouvée et, en tout état de cause, sous réserve des conditions suivantes:

- Les alertes sont envoyées au(x) numéro(s) tel que paramétré(s) par le Bénéficiaire ou le Mandataire,
- Le Terminal doit être dans une zone où le GSM et le GPRS sont disponibles,
- **Le Terminal nécessite d'être rechargé au moins une fois par jour pendant une durée minimale de trois heures, aucune fonctionnalité ne peut être garantie sans cette condition,**
- Les alertes SMS seront effectuées avec une marge de plus ou moins 15 minutes,
- L'alerte SMS sera considérée comme effectuée et le service comme rendu, dès lors que le SMS aura été émis par e-medisis,
- La communication téléphonique sera considérée comme effectuée et le service

Conditions Générales d'Abonnement à l'offre TémO Mobile au 28/11/2011

comme rendu, dès lors que le Terminal répond en haut-parleur ou le téléphone du destinataire sonne ou transfère l'appel à une messagerie vocale,

- La fonctionnalité de veille « Sortie de zone » et de géolocalisation ne sont pas toujours fiables. Notamment, si le Terminal n'est pas situé dans une zone avec une ouverture aérienne suffisante ou dans le cas où le Terminal se trouve dans une zone de blocage total ou partiel du GPS. Dans ce cas, e-medisis peut choisir de ne pas montrer la géolocalisation et/ou d'envoyer des alertes,
- L'affichage des fonctionnalités de géolocalisation depuis l'espace abonné TémO, lorsqu'elle a été activée, nécessite une connexion Internet Haut Débit ;
- e-medisis ne peut être considéré comme responsable de l'absence de réception, totale ou partielle de la communication téléphonique ou des SMS, notamment au cas où le Terminal est éteint, occupé, détérioré, en panne, hors zone de couverture ou si pour toute raison le destinataire de l'appel ou du SMS ne décroche pas,
- e-medisis décline toute responsabilité quant à la défaillance, la qualité de la livraison, de la réalisation ou des retards d'acheminements d'un SMS auprès des réseaux des opérateurs de téléphonies (France Telecom / Orange, SFR, Bouygues ou de tout autre réseau ou opérateur), ou du terminal final,
- e-medisis ne saurait être responsable en cas de défaillance ou de mauvaise qualité du réseau téléphonique et/ou des connexions Internet et quant aux délais de livraison d'un SMS par les terminaux téléphoniques ou opérateurs téléphoniques ou Internet (France Telecom / Orange, SFR, Bouygues, etc...) ou de tout autre réseau ou opérateur.

14. Engagements du Client

Le Client s'engage à fournir, lors de son inscription et pendant toute la durée de son abonnement à l'Offre, des informations d'identification exactes et à jour (notamment son nom, prénom, adresse postale, et coordonnées bancaires). Par conséquent, le Client/son Mandataire est seul responsable des données qu'il communique à e-medisis.

En outre, le Client/son Mandataire s'engage à informer e-medisis dans un délai de 15 (quinze) jours de toute modification des informations qu'il lui a fournies lors de la souscription du Contrat, et notamment de tout changement de domicile ou de coordonnées bancaires.

Conditions Générales d'Abonnement à l'offre Têmo Mobile au 28/11/2011

Le Client s'engage à utiliser l'Offre souscrite conformément à l'usage pour lequel elle a été définie et commercialisée.

Le Client est informé que tout détournement d'usage est interdit notamment la commercialisation du Service.

Le Client est responsable de l'usage de ses numéro(s) client(s), identifiant(s), mot(s) de passe et plus généralement de tout code confidentiel relatif au Service.

Le Client s'engage à payer ou à faire payer le prix des Services qui lui sont fournis par e-medecis selon les modalités prévues au Contrat.

Le Client est seul responsable de tout préjudice causé par lui-même ou un de ses préposés à e-medecis ou à des tiers du fait de son utilisation du Service.

Il appartient au Client de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité des données relatives à son Contrat et éventuellement à ses différents codes et/ou identifiants.

e-medecis ne saurait être tenu responsable des conséquences que pourrait avoir toute divulgation, même accidentelle, de ces codes et/ou identifiant à un tiers.

Le Client s'interdit de diffuser tout virus ou fichier informatique conçu pour limiter, interrompre ou détruire le réseau de e-medecis, de ses partenaires, de ses prestataires et/ou tout terminal ou autre outil de télécommunication, sous peine de voir sa responsabilité engagée. Le Client s'interdit de transmettre des éléments ou des données de quelque nature que ce soit, qui seraient en violation des lois et règlements en vigueur, qui présenteraient un caractère menaçant, choquant, diffamatoire ou qui porteraient atteinte à des Engagements de confidentialité. Le Client s'interdit de transmettre toute publicité non sollicitée ou non autorisée, et notamment de se livrer à du « spam » et à la diffusion de « Junk mail », ainsi que tout agissement ayant pour conséquence l'encombrement des serveurs de messagerie de l'Opérateur, de ses Clients ou de son réseau.

15. Engagement du Mandataire

Le Mandataire s'engage à détenir un Mandat émanant du Client.

Le Mandataire s'engage à expliquer au Client les teneurs des présentes et de l'ensemble des documents constituant le Contrat (Conditions Particulières d'Abonnement, brochure

Conditions Générales d'Abonnement à l'offre TémO Mobile au 28/11/2011

tarifaire, etc) de telle sorte que le Client soit à même d'apprécier de manière objective s'il entend conclure le présent contrat.

La souscription du contrat par le Mandataire implique que celui-ci a accompli les obligations ci-dessus mentionnées et qu'il n'a exercé aucune contrainte sur le Client en vue d'obtenir son accord.

Lorsque le Mandataire est le Payeur, il sera responsable de tout manquement au règlement des factures.

16. Perte, casse, vol, non restitution du Pack TémO

16.1. Perte, casse, vol

e-mediscis conseille au Client ou à son Mandataire, qui est libre de son choix, de souscrire une police d'assurance pour assurer le Terminal contre la perte, la casse et le vol.

En cas de perte, de casse ou de vol d'un ou des éléments constituant le Pack TémO, le Client ou son Mandataire doivent avertir immédiatement e-mediscis pour faire suspendre sa ligne. Cette demande doit être confirmée par courrier recommandé avec accusé de réception sous un délai de 5 (cinq) jours calendaires accompagné, en cas de vol, d'une copie du dépôt de plainte déposé auprès des autorités compétentes. La suspension de la ligne n'entraîne pas l'arrêt de sa facturation.

Le Client est considéré comme étant responsable du Pack TémO. En cas de perte, de casse ou de vol, y compris entre ascendants et descendants, le Client ou son Mandataire devra racheter un nouveau Terminal d'une valeur de 265 (deux cent soixante cinq) euro TTC. Les frais de réexpédition seront à la charge du Client.

Cette somme sera débitée sur la facture le mois suivant l'événement de perte, de casse ou de vol.

Dans le cas où les éléments constituant le Pack TémO sont retournés en mauvais état ou que le Pack TémO est retourné incomplet, une pénalité sera facturée selon la formule suivante :

$265 \text{ euro} - (7 \times \text{le nombre de mois passés dans le service}) = \text{pénalité à payer.}$

Conditions Générales d'Abonnement à l'offre Témô Mobile au 28/11/2011

16.2. Non restitution du Pack Témô

En cas de résiliation du contrat, le Client ou son Mandataire doivent restituer le Terminal et son chargeur dans les délais mentionnés à l'article 11 des présentes.

Dans les cas où le Pack Témô est retourné incomplet le Client/Mandataire sera redevable d'une indemnité pouvant aller jusqu'à de 265 (deux cent soixante cinq) euro TTC.

17. Espace abonné Témô

A partir du site www.mon-temo.com, le Client/Mandataire peut accéder à un espace dédié lui permettant de consulter ses factures, de mettre à jours ses coordonnées ainsi que celle de ses contacts, de géo-localiser le Terminal.

Le Client s'engage à informer préalablement les personnes mentionnées dans le répertoire téléphonique de la communication des données personnelles les concernant et à obtenir leur accord.

18. Protection des données personnelles

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique nécessaire au fonctionnement du service. Ces informations sont accessibles par les services d'e-medisis et par ses partenaires en charge de l'exécution des services proposés.

e-medisis pourra utiliser ces données dans le cadre d'opérations de marketing direct en adressant au Client, par quelque support que ce soit et notamment par courrier électronique, des informations sur ses produits ou services analogues.

e-medisis se réserve également le droit :

- d'utiliser ces données dans le cadre d'opérations de marketing direct, pour communiquer au Client, par téléphone ou courrier postal, des offres commerciales de ses partenaires complémentaires aux produits et services fournis par e-medisis.
- de communiquer ces données aux sociétés du groupe e-medisis dans le cadre de la promotion ou de la gestion de divers services de communication électronique ou de produits du groupe.

Le Client autorise e-medisis à utiliser les données relatives à son trafic afin de pouvoir lui proposer les produits ou services d'e-medisis pouvant répondre à ses besoins, et ce pendant

Conditions Générales d'Abonnement à l'offre Témo Mobile au 28/11/2011

une durée de douze (12) mois à compter de leur émission (date de passation de la communication).

S'agissant des données personnelles du Client relatives à son sexe, son âge, son lieu de résidence et ses Centres d'Intérêt communiquées par le Client lors de la souscription au Service et/ou lors de l'actualisation de l'espace abonné, le Client accepte qu'elles soient utilisées par e-medisis afin d'optimiser la pertinence de certaines publicités diffusées sur le portail mobile exploité par e-medisis ainsi qu'au sein d'applications mobiles éditées par e-medisis.

Les données personnelles du Client nécessaires à la réalisation des contrats le liant à e-medisis, pourront être transmises à des partenaires commerciaux. Par ailleurs, les données à caractère personnel relatives au Client peuvent faire l'objet d'un transfert vers un pays hors de l'Union européenne aux fins de l'exécution des présentes.

Les données à caractère personnel relatives au Client/Mandataire recueillies par e-medisis sont traitées dans le cadre de l'exécution des présentes conformément aux dispositions de la loi n° 8-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004. Ainsi, tout Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données à caractère personnel le concernant en adressant un courrier postal à e-medisis, 31 quai d'Anjou 75004 Paris, accompagné d'une photocopie de pièce d'identité (carte d'identité ou passeport). Toutefois, ce droit ne s'applique pas lorsqu'il s'agit de communiquer au Client des informations relatives à l'utilisation de son Service et à son Abonnement.

À tout moment, le Client ou son Mandataire peuvent faire valoir son droit d'opposition dans les conditions mentionnées dans les présentes.

Dans le cadre des obligations légales en la matière, e-medisis peut être amené à communiquer les informations relatives au Client/Mandataire ainsi que le contenu de leur courrier électronique à la demande des autorités judiciaires ou administratives compétentes.

19. Géolocalisation

Le service proposé implique une géolocalisation du terminal. La souscription du contrat implique l'accord sans équivoque du Client à ce que la Conciergerie et, le cas échéant, l'Aidant puissent accéder aux données de géolocalisation.

Conditions Générales d'Abonnement à l'offre Têmo Mobile au 28/11/2011

Pour permettre l'exécution du Contrat, la Conciergerie conservera les données de géolocalisation pendant toute la durée du service.

e-medisis se réserve le droit, pendant la durée du contrat, de communiquer les données relatives au Client à ses partenaires après les avoir rendues anonymes.

Après échéance du service, les données sont conservées par e-medisis de manière anonyme pendant une durée de cinq ans.

A ce titre, dans le cas où le contrat est conclu par un Mandataire, celui-ci devra informer le Client de manière claire et explicite du fonctionnement et des implications de ce service.

Le service de géolocalisation implique la communication à des prestataires tiers en charge de l'exécution du service des données de localisation géographique du Client. Cette communication est strictement contrôlée. Elle est utilisée par le prestataire de service exclusivement pour la délivrance du service géolocalisé. En tout état de cause, le prestataire ne pourra conserver ces données au-delà de la durée nécessaire pour la bonne réalisation du service.

A partir de l'Espace Abonné Têmo accessible par le Client ou par toutes personnes dont il a autorisé l'accès il est possible de géolocaliser le Terminal. Pour respecter la vie privée du Client, cette localisation est limitée à trois demandes par tranche de 24 heures. De plus, seul l'historique des trois derniers points de localisation sera visible par l'Aidant.

En situation d'itinérance internationale, le traitement et le transfert des données de communication du Client peuvent être soumis à une législation différente et moins protectrice que la législation en vigueur au sein de l'Union Européenne.

20. Enregistrement des conversations

Le Client/Mandataire est informé et accepte que les conversations avec la Conciergerie puissent être enregistrées dans le cadre de son suivi qualité. Ces enregistrements seront conservés pendant un délai de trois mois maximum au-delà duquel ils seront détruits.

Conditions Générales d'Abonnement à l'offre TémO Mobile au 28/11/2011

21. Cession du contrat

Le Client/Mandataire ne peut en aucun cas céder ou transmettre, totalement ou partiellement, à un tiers à titre onéreux ou gratuit, sous quelque forme que ce soit, le bénéfice du présent Contrat sans accord préalable et écrit d'e-medecis.

e-medecis pourra librement céder, transférer, déléguer, sous-traiter ou encore aliéner tout ou partie de ses obligations, droits, titres ou intérêts en vertu du Contrat de Service.

22. Règlement des litiges

22.1. Règlement amiable

Toute réclamation doit s'adresser au service client d'e-medecis dont l'adresse et le numéro de téléphone figure sur la facture du Client. e-medecis s'engage à traiter la réclamation dans un délai de 1 (un) mois calendaire à compter de la réception de la réclamation.

22.2. Compétence juridictionnelle

Le présent Contrat est régi par la loi française. A défaut de règlement amiable, les parties conviennent de soumettre leur différend aux Tribunaux relevant de la compétence de la Cour d'Appel de Paris.